



## Abonnement fournisseur internet

Par **pielinho**, le **02/02/2011** à **16:38**

Bonjour,

j'étais abonné depuis de nombreuses années chez un fournisseur internet, j'ai déménagé il y a 2 ans, dans mon nouveau logement ils n'ont jamais réussi à effectuer l'installation de la ligne téléphonique et m'ont donc envoyé un courrier de résiliation de mon compte.

Depuis 2 ans (date du courrier) il continue à me prélever le montant de mon ancien abonnement (34.90€). Je viens de les contacter et vont me rembourser l'intégralité.

Suis-je en droit de réclamer plus? que puis-je faire pour négocier un dédommagement?

Merci d'avance